

A.K.M
Société à responsabilités limitées
Capital social : 3 000 euros
Siège social 58 Boulevard d'Aulnay 93250 Villemomble
R.C.S : 953 137 114 BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-neuf novembre,
A neuf heures.

Monsieur CHELU Ionut-Doru demeurant au 28 Rue de l'Harmonie 93700 Drancy, gérant actionnaire de la SARL A.K.M située au **58 Boulevard d'Aulnay 93250 Villemomble** et immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 953 137 114, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social
- Cessions de parts sociales

PREMIERE RESOLUTION

Décision du transfert de siège social

Le gérant **Monsieur CHELU Ionut-Doru** a décidé de transférer le siège social de la SARL A.K.M, de « **58 Boulevard d'Aulnay 93250 Villemomble** » au « **28 Rue de l'Harmonie 93700 Drancy** ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Décision de cessions de parts sociales

Le gérant **Monsieur CHELU Ionut-Doru** a décidé de céder la moitié de ses parts sociales, à savoir 1500 parts sociales au prix unitaire d'un euros, soit pour la somme de 1500 euros à l'acquéreur Monsieur **CHIRIAC Dragos-Stefan**, né le 01/01/1967 à Craiova (Roumanie), de nationalité roumaine et demeurant au 28 Rue de l'Harmonie 93700 Drancy.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Comme conséquence des décisions prises, les articles respectifs des statuts seront modifiés.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant actionnaire et le nouvel actionnaire

CF

CD

Fait à Villemomble,
Le 29/11/2025,
En 2 exemplaires

Monsieur CHELU Ionut-Doru
Gérant et associé de la SARL A.K.M



Monsieur CHIRIAC Dragos-Stefan
Associé entrant



CT

CD